

# Permanence mutuelle "Ma commune Ma santé"

Le dispositif "Ma commune Ma santé" permet aux Sparnaciens de disposer d'une mutuelle santé à tarif négocié auprès d'organismes mutualistes et accessible à tous, sans questionnaire de santé ni conditions de revenus.



Cette initiative est portée par le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et l'association Actiom (Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat).

## Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de "*Ma Commune Ma Santé*", il faut :

- Habiter Epernay (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune.
- Être membre de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €)

## Permanences d'information :

Des permanence d'information sont organisées tous les mois à la Maison de la Solidarité et de l'Education (**sur rendez-vous**). Lors de ces permanence, les usagers peuvent bénéficier de conseils et d'un accompagnement personnalisé.

## Coordonnées

Maison de la Solidarité et de l'Éducation  
30, rue de Sézanne  
51200

Date

Mercredi 26 juillet, 09:00  
Mercredi 30 août, 09:00  
Mercredi 10 juin, 09:00

Mercredi 13 mai, 09:00  
Mercredi 8 avril, 09:00 - 12:00  
Mercredi 11 mars, 09:00  
Mercredi 11 février, 09:00  
Mercredi 14 janvier, 09:00  
Mercredi 3 décembre, 09:00  
Infos pratiques

Prise de rendez-vous au 03 26 53 37 73 du lundi au vendredi à partir de 9h

Liens utiles

<https://associationaction.org/>